



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, 12mai 2023

L'entreprise Ademeure lauréate du plan France 2030 reçue à l'Élysée

Le président de la République a réuni hier au Palais de l'Élysée des acteurs du monde économique pour détailler le projet de loi industrie verte et l'ambition de réindustrialisation que porte l'Etat. À la suite de cet événement, le ministre délégué à l'industrie Roland Lescure et le ministre délégué au numérique Jean-Noël Barrot ont annoncé aujourd'hui les 13 lauréats de la seconde vague de l'appel à projets 1^{ère} usine du plan France 2030. Une entreprise lauréate est en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de la société ADEMEURE, basée à Langon en Gironde.

ADEMEURE bénéficie d'un soutien du plan France 2030 pour développer son unité de production de murs et de modules ossature bois hors site afin de proposer une nouvelle gamme de constructions modulaires. Fin 2021, ADEMEURE avait été retenue par un jury organisé par l'Etat et Voies Navigables de France pour reconvertir les bâtiments à grand gabarit laissés vacants par Airbus à proximité du site fluvial de Langon. Le soutien du plan France 2030 va permettre à l'entreprise de franchir une étape de croissance importante.

Le préfet Etienne Guyot, qui a visité l'entreprise le 13 mars dernier, « félicite Ademeure pour cette nouvelle étape dans son développement. Les objectifs de l'entreprise sont en adéquation avec les ambitions de décarbonation que l'Etat porte pour le secteur de la construction. L'Etat va continuer d'accompagner Ademeure comme il l'a fait depuis sa sélection en octobre 2021 »

En Nouvelle-Aquitaine au cours du seul premier trimestre 2023, ce sont 23 lauréats qui ont été soutenus pour des projets industriels, pour un montant d'aide total de 62 millions d'euros.

À propos de France 2030

> Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

> Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

> **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

> **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr

[Le dossier complet sur les lauréats de l'appel à projets 1^{ère} usine](#)